

CONSEILS DE QUARTIER



CONSEIL DE QUARTIER EST Compte-rendu du lundi 12 décembre 2022

Présents :

- ✚ Madame Erika REILHAN, Coordinatrice du Quartier Est
- ✚ Madame Véronique CARPENTIER
- ✚ Madame Elodie DESGRE
- ✚ Madame Nadine GOMICHO
- ✚ Madame Sarah HUGUENOT
- ✚ Monsieur Cédric OURRIERE
- ✚ Monsieur Jean-Yves MONTAUDON
- ✚ Monsieur Jean-Christophe CLAUSSE
- ✚ Monsieur Karim HABECHE

Élus invités :

- ✚ Monsieur le Maire Gérard LAMBERT-MOTTE
- ✚ Madame Sylvie CARTIER : Première Adjointe au Maire en charge de la Culture, de l'Animation et de la Communication
- ✚ Madame Bahia BOUAICHA : Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartier
- ✚ Monsieur Patrice MERIEN : Conseiller municipal, Élu Référent du Quartier Est
- ✚ Madame Séverine LEFEBVRE : Conseillère municipale
- ✚ Monsieur Luigi NOCERA : Conseiller municipal
- ✚ Monsieur Xavier GUERY : Conseiller municipal
- ✚ Monsieur Eric CHAUMERLIAC : Conseiller municipal délégué à la Prévention et à la Sécurité

Excusés :

- ✚ Madame Nawel LARADI
- ✚ Monsieur Samir IMMESSAOUDENE

Absents :

- ✚ Monsieur Abdenour BOUGHRARA

Ordre du jour :

- *Propreté (encombrants / bornes textiles)*
- *Circulation et sécurité*
- *Sécheresse 2022 : recensement des sinistres*
- *Questions diverses*

Propreté (encombrants / bornes textiles)

Poubelles enterrées & dépôts sauvages :

Un dépôt sauvage qu'est-ce que c'est ?

C'est un dépôt d'ordures, quelle qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ces dépôts sont illégaux et constituent une nuisance pour l'environnement et portent atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Il est indiqué qu'une caméra de surveillance est placée en bordure du parking de l'école maternelle des Hauts de Saint-Nicolas.

En effet, au sein du quartier Est, ce lieu est très régulièrement la cible de ces dépôts.

Si auparavant la fouille des déchets permettait de pouvoir identifier les potentiels auteurs de ces incivilités & de les verbaliser, le Procureur de la République ne procède plus de cette manière.

Ainsi, Monsieur Eric CHAUMERLIAC, Conseiller municipal délégué à la Prévention et à la Sécurité, indique qu'afin de pouvoir sanctionner les auteurs de dépôts sauvages, il faut pouvoir procéder à l'identification formelle par caméra (si l'individu est connu des services de Police), flagrant délit constaté par une autorité compétente ou par témoin direct avec preuve à l'appui (photo, vidéo).

A l'exception de ces dépôts sauvages, il apparaît que les poubelles enterrées favorisent le geste de tri et apporte une qualité de tri plus performante avec un impact réel sur l'environnement.

Les avantages sont nombreux, parmi eux :

Une diminution des nuisances sonores et des perturbations de la circulation ainsi que de la pollution atmosphérique (le camion-benne ne passe plus dans certaines rues, ainsi, les arrêts sont moins fréquents et ont souvent lieu en dehors des voies de circulation, ce qui améliore le trafic routier).

Une amélioration de l'accessibilité aux PMR, la suppression progressive des locaux poubelles.

Une source d'économie (le gardien ne sort plus les poubelles sur le trottoir).

Les encombrants :

Concernant le passage des encombrants, il est prévu une fois par trimestre.

Les dates de ces passages sont disponibles sur le calendrier des collectes qu'il est possible de retrouver sur le site internet de la ville mais également via le Syndicat Emeraude.

Ces collectes s'effectuent le matin à partir de 5h30, les encombrants sont donc à sortir la veille au soir.

Il est rappelé que le Service Technique de la Ville intervient après ces passages afin de nettoyer les zones de dépôts.

Un changement de prestataire pour le nettoyage des rues est prévu dans un futur proche.

Les bornes textiles :

Ne jetez plus à la poubelle les vêtements et chaussures dont vous n'avez plus besoin. Ils peuvent être recyclés via des bornes textiles à votre disposition sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude.

Les vêtements collectés sont triés par des travailleurs handicapés, ce qui favorise leur insertion dans l'emploi.

Ces bornes n'occasionnent aucun coût pour la collectivité.

La trappe étant de petite taille, pour éviter le vol, il est préconisé de mettre ses textiles dans des petits sacs.

Les gros sacs ne pouvant passer par l'ouverture, certaines personnes les posent ainsi au pied de la borne, et nous nous retrouvons avec des tas de sacs éventrés ainsi que des textiles éparpillés au sol.

Circulation et sécurité

Pour la sécurité de tous, un projet ville 30 est actuellement en cours d'étude par la Municipalité.

La démarche **Ville 30** consiste à établir la limitation à 30km/h comme norme de vitesse sur la majorité du périmètre urbain afin de pouvoir tous cohabiter de façon sécuritaire (trottinettes, vélos, véhicules, piétons, etc.).

Une zone de circulation partagée rue Paul Gauguin est également à l'étude.



L'installation de terre-pleins & de plateaux à des emplacements stratégiques permettent une conduite plus apaisée.

Nous parlerons notamment du terre-plein au niveau du STOP à l'angle de la rue du Docteur Calmette & de la rue Pasteur.



Madame Nadine GOMICHOIN souhaite aborder le sujet suivant :
Non-respect du panneau d'interdiction de la circulation dans la rue André Alexopoulos de 08h00 à 09h00 en semaine, soulignant un danger pour les enfants se rendant à l'école.

Il s'avère que cette rue est justement libre d'accès aux voitures sur cette tranche horaire afin de faciliter l'accès aux parents et aux enfants. Un système de dépose-minute est même instauré sous l'œil vigilant d'un agent de la Police Municipale. En revanche, la circulation y est interdite de 11h00 à 14h00 & de 16h00 à 17h00 (sauf riverains).



Un stationnement vélo de courte durée est prévu devant La Poste & la nouvelle pharmacie du Marché, rue Charles de Gaulle.



Il est également évoqué la mise en place d'une future piste cyclable reliant notre commune à la nouvelle piscine olympique intercommunale à Taverny-Saint-Leu-la-Forêt.



Monsieur le Maire Gérard LAMBERT-MOTTE ainsi que Monsieur Eric CHAUMERLIAC, Conseiller municipal délégué à la Prévention et à la Sécurité, nous indiquent qu'une journée de prévention routière à destination des collégiens aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 au centre culturel.

Elle sera également encadrée par la Police Municipale, un Lieutenant de Sapeur-Pompier, un infirmier et/ou un médecin du SAMU.

Afin de sensibiliser nos jeunes à leur conduite ainsi qu'à la réglementation pour les

trottinettes et engins de déplacement personnel motorisé, des contrôles seront également mis en place, ciblant notamment les manquements suivants :
Défaut d'assurance, conduite dangereuse, infractions diverses.
S'il est constaté que malgré plusieurs avertissements, un individu récidive, il pourra être verbalisé.

Des journées de prévention routière sont également prévues dans les classes de CM1 & CM2.



Au sujet du stationnement avec changement de côté, il doit s'effectuer tous les 15èmes et les derniers jours du mois entre 20h30 et 21h. Toutefois, une journée de souplesse est appliquée.

En ce qui concerne les véhicules ventouses, il s'agit d'un véhicule, 4 roues ou 2 roues, qui stationne sur la voie publique ou le domaine privé à la même place depuis 7 jours. Des marquages de peinture à la bombe sur les pneus sont réalisés afin de lancer une procédure pour mise en foyer.

Sur la voie publique, vous avez la possibilité d'interpeller les autorités compétentes. Sur un parking privé en copropriété, il faut avertir votre syndic.

Est abordé le sujet de la carte de stationnement résidentiel.

Dans la mesure où tous les parkings du Plessis-Bouchard sont gratuits, il ne peut y avoir cette carte puisqu'elle permet de stationner à un tarif avantageux dans les rues ouvertes au stationnement résidentiel à proximité du domicile.

[Sécheresse 2022 : recensement des sinistres](#)

Dans le contexte connu de sécheresse, un certain nombre de logements ont subi des dégâts comme des fissures.

Un recensement est en cours afin de déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

L'envoi d'un dossier à la Mairie (par voie postale ou par courriel) permet de transmettre la liste des habitants concernés à la Préfecture (courrier explicatif + photos).

Il doit évidemment s'agir d'approches météorologiques & géologiques et non d'ordre structurel.

Questions diverses

Les éclairages :

A ce jour, les extinctions de feux sont programmées entre 01h15 & 04h45.

20% de l'éclairage public de la ville est en LED.

D'ici trois ans, nous devrions passer à 100% et jouer sur l'intensité de l'éclairage, n'entraînant ainsi plus d'interruptions.